



Société de jeunesse
LA CONCORDE
Charmey

Charmey, le 18 juillet 2018

Chers amis, Chères amies,

Chaque automne, la société de jeunesse "La Concorde" organise sa traditionnelle course de charrettes, qui aura lieu les 12-13-14 octobre.

Cette année, un nouvel élan veut être donné à **LA COURSE HUMORISTIQUE**. C'est pourquoi nous encourageons vivement de nouvelles équipes à construire une charrette humoristique. Voici ce qui est offert :

- Un transport gratuit de votre charrette jusqu'à la place de fête
- Aucun frais d'inscription
- Au minimum un bon de 100.- dans un restaurant des environs de Charmey
- Des prix généreux pour les gagnants, jusqu'à 900.- en espèce.
- 5 entrées cantine et 5 bons boissons

VOUS N'AVEZ PAS BESOIN DE RÉALISER UNE CHARRETTE COMPLEXE ET TECHNIQUE POUR Y PARTICIPER, UNE CONCEPTION SIMPLE COUPLÉE À UNE BONNE IDÉE EST LA CLÉ DU SUCCÈS.

A cette occasion, nous nous permettons de vous faire parvenir une liste des prix et challenges, un règlement des courses ainsi qu'un formulaire d'inscription. Si vous êtes intéressés à former une équipe il vous suffit de :

Nous retourner le formulaire d'inscription dûment rempli d'ici au 26 septembre 2018 à l'adresse suivante:

Florian Dardano
Rue du Centre 10
1637 Charmey
079 560 77 83
course@jeunessecharmey.ch

Une fois votre inscription réceptionnée, nous vous ferons parvenir des informations complémentaires.



LISTE DES PRIX & CHALLENGES

Prix des courses:

1 ^{er}	générale:	1 bon repas d'une valeur de	Fr. 500.- CHF
2 ^{ème}	générale:	1 bon repas d'une valeur de	Fr. 300.- CHF
3 ^{ème}	générale:	1 bon repas d'une valeur de	Fr. 200.- CHF
1 ^{ère}	dame:	1 bon repas d'une valeur de	Fr. 300.- CHF
2 ^{ème}	dame:	1 bon repas d'une valeur de	Fr. 200.- CHF

Prix humoristiques:

Prix du jury:	1 bon en espèce d'une valeur de	Fr. 900.- CHF
Prix du Public:	1 bon d'une valeur de	Fr. 600.- CHF
Prix du charme:	1 bon d'une valeur de	Fr. 700.- CHF
Prix artistique:	1 bon repas d'une valeur de	Fr. 600.- CHF
Prix humoristique:	1 bon repas d'une valeur de	Fr. 600.- CHF
Prix originalité:	1 bon repas d'une valeur de	Fr. 600.- CHF
Prix des costumes:	1 bon voyage d'une valeur de	Fr. 600.- CHF
Prix de la concorde:	1 bon en espèce d'une valeur de	Fr. 300.- CHF

Le comité se laisse le droit de changer en cas de force majeure la valeur d'un prix

Les autres équipes recevront **un bon repas** d'une valeur de Fr. 100.- dans un restaurant de Charmey ou des environs.

Chaque participant recevra également **un prix souvenir**.

En espérant vous rencontrer bientôt à Charmey, nous vous présentons, chers amis et chères amies, nos meilleures salutations.



Règlement des courses

Catégorie course:

Article 1

Les courses de charrette se disputent sur 2 manches. La première le samedi soir, la seconde le dimanche après-midi.

Article 2

Un équipage se compose de **5 personnes** dont **1 en permanence** sur la charrette. Celle-ci peut être remplacée à volonté par un coéquipier participant à l'épreuve. Le changement d'un ou d'une personne(s) au sein de l'équipe doit être discuté avec un responsable de la course. Toute infraction à cette règle peut être punie.

Article 3

Le départ de la course est situé sur la place de la télécabine.

Une manche comporte: - **8 tours** pour les hommes (et les équipes mixtes)
 - **6 tours** pour les femmes

Bien entendu nous nous réservons le droit de modifier le parcours et le nombre de tours en fonctions du nombre d'inscriptions.

Article 4

Les équipes doivent se présenter **30 minutes** avant l'heure du départ sur la place de la télécabine. Les équipes partiront en un seul départ (départ en ligne). Deux départs seront agencés s'il y a un nombre d'équipe supérieur à 8.

Article 5

Des responsables de la course observent le fair-play durant la compétition et peuvent intervenir en cas de comportement incorrect. En cas d'abus, le jury peut octroyer **une pénalité** (en secondes) ou **une disqualification** selon la gravité. Les décisions du jury sont irrévocables.



Société de jeunesse
LA CONCORDE
Charmey

Article 6

Le temps de la 1^{ère} manche détermine le classement pour la seconde manche. Les résultats de la seconde manche déterminent les résultats finaux.

Article 7

La société de jeunesse décline toute responsabilité en cas d'accident dû à un défaut de fabrication de votre charrette (ne respectant pas le règlement) ou dû à un abus d'alcool.

Article 8

Les charrettes ne doivent en aucun cas être élargies sous peine de disqualification.

Article 9

Les frais d'inscription s'élèvent à 50.- par équipe. De plus, une caution de 150.- devra être payée lors de la distribution de la charrette ! Si la charrette est endommagée lorsque vous la rendez, la jeunesse se réserve le droit de garder cette caution ! Pour des raisons d'organisations, la charrette doit être rendue le samedi suivant la manifestation dans le même état que lors de la distribution.

Article 10

La règle d'or de la course est: « **Bonne humeur et fair-play** »



Catégorie humoristique:

Article 1

Les courses de charrette se disputent sur 2 manches. La première le samedi soir, la seconde le dimanche après-midi.

Article 2

Un équipage se compose de **5 personnes**. Le comité se réserve le droit de changer le nombre suivant les demandes.

Article 3

Le départ de la course est situé au village d'en haut. Les équipes devront **obligatoirement** effectuer **2 tours** et avancer au moins à **la vitesse du pas** afin de ne pas gêner le bon déroulement de la course.

Article 4

Les équipes doivent se présenter au plus tard à **19h00** le samedi soir et à **14h00** au village d'en haut. (Passé l'heure, l'accès au départ est **fermé**)

Article 5

Des responsables de la course observent le fair-play durant la compétition et peuvent intervenir en cas de comportement incorrect. En cas d'abus, le jury peut **disqualifier** une équipe. Les décisions du jury sont irrévocables.

Article 6

Les **dimensions** maximales à respecter (cause **passage serré**, éventuellement voir sur place) sont :

1. largeur : 180cm
2. hauteur : 400cm
3. longueur : ~ 450cm

Il est interdit de **véhiculer** la charrette durant la course.

Un contrôle sera effectué par un ou plusieurs membres du comité durant la fabrication de votre charrette.



Société de jeunesse
LA CONCORDE
Charmey

Article 7

La société de jeunesse décline toute responsabilité en cas d'accident dû à un défaut de fabrication de votre char (ne respectant pas le règlement) ou dû à un abus d'alcool.

Article 8

Le comité a instauré un nouveau prix : le prix du public. Le public peut acheter un bulletin de vote au prix qu'il veut et donner sa voix pour son coup de cœur. La charrette obtenant le plus de voix recevra un bon de 600.-. Le reste de l'argent sera versé à une association caritative. Pour que votre charrette puisse participer au prix du Public, il est impératif de rendre l'inscription dans les délais sans quoi votre charrette ne figurera pas dans le listing du prix du public ! Ce prix est indépendant des autres et peut donc être additionné à un autre prix si le public et le jury ont la même préférence.

Article 9

Les frais d'inscription sont remplacés par une caution de 300.- qui doit être payée lors de la distribution de la charrette ! Si la charrette est endommagée lorsque vous la rendez, la jeunesse se réserve le droit de garder cette caution !

Article 10

La règle d'or de la course est: « **Bonne humeur et fair-play** »



Société de jeunesse
LA CONCORDE
Charmey

BENICHON 2018

46^{ème} COURSES DE CHARRETTES

12-13-14 OCTOBRE 2018

Formule d'inscription

Catégorie:

- Course
- Humoristique

Nom de l'équipe :

Numéro téléphone :

Adresse de l'équipe :

Noms et prénoms des participants:

- Chef de l'équipe :
- 2^{ème} :
- 3^{ème} :
- 4^{ème} :
- 5^{ème} :

Avez-vous besoin d'une charrette:

- Oui si oui contactez-nous au : 079 560 77 83 (Florian Dardano)
- Non

Date:

Signature:

Cette formule dûment remplie est à renvoyer jusqu'au 26.09.2018 (dernier délai) :

Florian Dardano
Rue du Centre 10
1637 Charmey